



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGESCQ

## Séance du jeudi 4 mars 2021

**Date de convocation :** 26 février 2021

**Présents :**

M. SOUMAT, Mme DUPOND, M. MONSACRE, Mme DE OLIVEIRA-PITON, M. MÉNARD, Mme LAGARDÈRE, M. DASSÉ, M. VIGNES, Mme LAYMOND, Mme CARRÈRE, M. CHEBASSIER, M. BARRUCAND, Mme CHIGART, Mme BENOIT, Mme CHEVALIER-KNEZEVIC, Mme PLAISANCE, M. CASTILLON

**Absents excusés :**

Mme RODRIGUES-SAUBION, M. DAGUERRE

**Pouvoirs :**

Mme RODRIGUES-SAUBION pouvoir donné à M. CHEBASSIER

**Secrétaire de séance :** M. CHEBASSIER Sébastien

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité*

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

***Délibération N° 2021/018 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET FORÊT :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération N° 2021/019 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ACCUEIL DE LOISIRS :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération N° 2021/020 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ESPACE COMMERCIAL :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération N° 2021/021 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération N° 2021/022 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES RIVES DU MAGESCQ :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibération N° 2021/023 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT UFF LAFFARGUE :**

Suite à la présentation du Compte de Gestion par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que ce dernier, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

***Délibération N° 2021/024 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés		485 233,83 €	244 171,81 €		244 171,81 €	485 233,83 €
Opérations de l'exercice	1 400 361,98 €	1 691 103,61 €	725 438,50 €	692 236,02 €	2 125 800,48 €	2 383 339,63 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 400 361,98 €</b>	<b>2 176 337,44 €</b>	<b>969 610,31 €</b>	<b>692 236,02 €</b>	<b>2 369 972,29 €</b>	<b>2 868 573,46 €</b>
Résultats de clôture		775 975,46 €	277 374,29 €			498 601,17 €
Restes à réaliser			97 290,00 €	89 110,00 €	97 290,00 €	89 110,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 400 361,98 €</b>	<b>2 176 337,44 €</b>	<b>1 066 900,31 €</b>	<b>781 346,02 €</b>	<b>2 467 262,29 €</b>	<b>2 957 683,46 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>775 975,46 €</b>	<b>285 554,29 €</b>			<b>490 421,17 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

***Délibération N° 2021/025 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET FORÊT :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		408 388,52 €		11 000,00 €		419 388,52 €
Opérations de l'exercice	204 104,02 €	141 415,12 €	0,00 €	0,00 €	204 104,02 €	141 415,12 €
<b>TOTAUX</b>	<b>204 104,02 €</b>	<b>549 803,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>204 104,02 €</b>	<b>560 803,64 €</b>
Résultats de clôture		345 699,62 €		11 000,00 €		356 699,62 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>204 104,02 €</b>	<b>549 803,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>204 104,02 €</b>	<b>560 803,64 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>345 699,62 €</b>		<b>11 000,00 €</b>		<b>356 699,62 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/026 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ACCUEIL DE LOISIRS :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		34 565,55 €				34 565,55 €
Opérations de l'exercice	217 054,93 €	200 074,40 €			217 054,93 €	200 074,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>217 054,93 €</b>	<b>234 639,95 €</b>			<b>217 054,93 €</b>	<b>234 639,95 €</b>
Résultats de clôture		17 585,02 €				17 585,02 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>217 054,93 €</b>	<b>234 639,95 €</b>			<b>217 054,93 €</b>	<b>234 639,95 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>17 585,02 €</b>				<b>17 585,02 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/027 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ESPACE COMMERCIAL :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		22 890,64 €	1 562,03 €		1 562,03 €	22 890,64 €
Opérations de l'exercice	25 571,98 €	39 160,14 €	24 829,29 €	16 598,41 €	50 401,27 €	55 758,55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>25 571,98 €</b>	<b>62 050,78 €</b>	<b>26 391,32 €</b>	<b>16 598,41 €</b>	<b>51 963,30 €</b>	<b>78 649,19 €</b>
Résultats de clôture		36 478,80 €	9 792,91 €			26 685,89 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>25 571,98 €</b>	<b>62 050,78 €</b>	<b>26 391,32 €</b>	<b>16 598,41 €</b>	<b>51 963,30 €</b>	<b>78 649,19 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>36 478,80 €</b>	<b>9 792,91 €</b>			<b>26 685,89 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/028 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		9 082,92 €		4 181,13 €		13 264,05 €
Opérations de l'exercice	1 548,94 €	0,00 €	0,00 €	1 548,94 €	1 548,94 €	1 548,94 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 548,94 €</b>	<b>9 082,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 730,07 €</b>	<b>1 548,94 €</b>	<b>14 812,99 €</b>
Résultats de clôture		7 533,98 €		5 730,07 €		13 264,05 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 548,94 €</b>	<b>9 082,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 730,07 €</b>	<b>1 548,94 €</b>	<b>14 812,99 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 533,98 €</b>		<b>5 730,07 €</b>		<b>13 264,05 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/029 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES RIVES DU MAGESCQ :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		151 191,87 €	12 311,41 €		12 311,41 €	151 191,87 €
Opérations de l'exercice	12 823,33 €	55 004,33 €	6 000,00 €	12 311,41 €	18 823,33 €	67 315,74 €
<b>TOTAUX</b>	<b>12 823,33 €</b>	<b>206 196,20 €</b>	<b>18 311,41 €</b>	<b>12 311,41 €</b>	<b>31 134,74 €</b>	<b>218 507,61 €</b>
Résultats de clôture		193 372,87 €	6 000,00 €			187 372,87 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 823,33 €</b>	<b>206 196,20 €</b>	<b>18 311,41 €</b>	<b>12 311,41 €</b>	<b>31 134,74 €</b>	<b>218 507,61 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>193 372,87 €</b>	<b>6 000,00 €</b>			<b>187 372,87 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/030 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT UFF LAFFARGUE :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>	Dépenses ou Déficit <sup>(1)</sup>	Recettes ou excédents <sup>(1)</sup>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT**

Résultats reportés		267 208,36 €		264 265,32 €		531 473,68 €
Opérations de l'exercice	262 218,15 €	344 447,95 €	500 000,00 €	1 135 734,68 €	762 218,15 €	1 480 182,63 €
<b>TOTAUX</b>	<b>262 218,15 €</b>	<b>611 656,31 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>762 218,15 €</b>	<b>2 011 656,31 €</b>
Résultats de clôture		349 438,16 €		900 000,00 €		1 249 438,16 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>262 218,15 €</b>	<b>611 656,31 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>762 218,15 €</b>	<b>2 011 656,31 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>349 438,16 €</b>		<b>900 000,00 €</b>		<b>1 249 438,16 €</b>

La présentation terminée, Monsieur le Maire se retire de la salle et la présidence de séance est assumée par Mme Florence DUPOND, première adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

**Délibération N° 2021/031 - Adoptée POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

**Pour Mémoire**

	Dépenses	Recettes	Reports
<b>- FONCTIONNEMENT</b>	1 400 361,98 €	1 691 103,61 €	485 233,83 €
<b>- INVESTISSEMENT</b>	725 438,50 €	692 236,02 €	-244 171,81 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice	-33 202,48 €
- Solde d'exécution cumulé	<b>-277 374,29 €</b>

**Restes à Réaliser au 31/12/2020**

- Dépenses d'investissement	97 290,00 €
- Recettes d'investissement	89 110,00 €
- Solde	-8 180,00 €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-277 374,29 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	-8 180,00 €

**Besoin de financement total**

**-285 554,29 €**

**Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	290 741,63 €
- Résultat antérieur	485 233,83 €

**Total à Affecter**

**775 975,46 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	285 554,29 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	490 421,17 €

**Délibération N° 2021/032 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET FORÊT :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

#### **Pour Mémoire**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Reports</b>
<b>- FONCTIONNEMENT</b>	204 104,02 €	141 415,12 €	408 388,52 €
<b>- INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
- Solde d'exécution cumulé	11 000,00 €

#### **Restes à Réaliser au 31/12/2020**

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

#### **Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	11 000,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

**Excédent de financement total** 11 000,00 €

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	-62 688,90 €
- Résultat antérieur	408 388,52 €

**Total à Affecter** 345 699,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
--	--------



2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	345 699,62 €

**Délibération N° 2021/033 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET ACCUEIL DE LOISIRS :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

#### **Pour Mémoire**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Reports</b>
<b>- FONCTIONNEMENT</b>	217 054,93 €	200 074,40 €	34 565,55 €
<b>- INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
- Solde d'exécution cumulé	0,00 €

#### **Restes à Réaliser au 31/12/2020**

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

#### **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

**Besoin de financement total** 0,00 €

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	-16 980,53 €
- Résultat antérieur	34 565,55 €

**Total à Affecter** 17 585,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	17 585,02 €

**Délibération N° 2021/034 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET ESPACE COMMERCIAL :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

### **Pour Mémoire**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Reports</b>
<b>- FONCTIONNEMENT</b>	25 571,98 €	39 160,14 €	22 890,64 €
<b>- INVESTISSEMENT</b>	24 829,29 €	16 598,41 €	-1 562,03 €

### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice	-8 230,88 €
- Solde d'exécution cumulé	-9 792,91 €

### **Restes à Réaliser au 31/12/2020**

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

### **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-9 792,91 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

**Besoin de financement total** -9 792,91 €

### **Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	13 588,16 €
- Résultat antérieur	22 890,64 €

**Total à Affecter** 36 478,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	9 792,91 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	26 685,89 €

**Délibération N° 2021/035 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

**Pour Mémoire**

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 548,94 €	0,00 €	9 082,92 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	1 548,94 €	4 181,13 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice	1 548,94 €
- Solde d'exécution cumulé	5 730,07 €

**Restes à Réaliser au 31/12/2020**

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

**Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 730,07 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

**Excédent de financement total** 5 730,07 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	-1 548,94 €
- Résultat antérieur	9 082,92 €

**Total à Affecter** 7 533,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	7 533,98 €

**Délibération N° 2021/036 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES RIVES DU MAGESCQ :**

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

**Pour Mémoire**

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	12 823,33 €	55 004,33 €	151 191,87 €
- INVESTISSEMENT	6 000,00 €	12 311,41 €	-12 311,41 €

### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

- Solde d'exécution de l'exercice	6 311,41 €
- Solde d'exécution cumulé	-6 000,00 €

### Restes à Réaliser au 31/12/2020

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

### Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-6 000,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

<b>Besoin de financement total</b>	<b>-6 000,00 €</b>
------------------------------------	--------------------

### Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	42 181,00 €
- Résultat antérieur	151 191,87 €

<b>Total à Affecter</b>	<b>193 372,87 €</b>
-------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	6 000,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	187 372,87 €

**Délibération N° 2021/037 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – BUDGET LOTISSEMENT UFF LAFFARGUE :

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur le Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal afin de permettre à ce dernier de statuer sur l'affectation des résultats :

#### Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	262 218,15 €	344 447,95 €	267 208,36 €
- INVESTISSEMENT	500 000,00 €	1 135 734,68 €	264 265,32 €

### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

- Solde d'exécution de l'exercice	635 734,68 €
- Solde d'exécution cumulé	900 000,00 €

### Restes à Réaliser au 31/12/2020

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

### Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020

- Rappel du solde d'exécution cumulé	900 000,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
<b>Excédent de financement total</b>	<b>900 000,00 €</b>

### Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	82 229,80 €
- Résultat antérieur	267 208,36 €
<b>Total à Affecter</b>	<b>349 438,16 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2021)	349 438,16 €

**Délibération N° 2021/038 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## **RÉMUNÉRATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE NOMMÉS DANS DES EMPLOIS À TEMPS NON COMPLET :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les modalités de mise en œuvre d'un dispositif visant à indemniser les heures complémentaires des agents de la collectivité.

En effet, certains agents de la commune ont un travail à Temps Non Complet, c'est-à-dire que leur temps de travail régulier est inférieur à 35 heures hebdomadaires.

Pour autant, ces agents peuvent être amenés à faire des heures en supplément de leur emploi du temps habituel.

La rémunération de ces heures, dans la limite de 35 heures par semaine soit 151,67 heures par mois, se fait par le paiement des heures dites complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'instituer les modalités relatives à la rémunération des heures complémentaires pour les agents ouvrant droit à ce dispositif.

**Délibération N° 2021/039 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0**

## **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint territorial d'animation, catégorie hiérarchique C en raison de la fin d'un contrat en « Parcours Emploi Compétence » (PEC) d'un agent, de la nécessité de maintenir l'organisation des services périscolaires et extrascolaires ainsi que pour répondre aux exigences du contexte sanitaire que nous subissons toujours.

Le Conseil Municipal a donc autorisé Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint d'animation Territorial à Temps Complet pour la période allant du 16 mars 2021 au 6 juillet 2021.

***Délibération N° 2021/040 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé de présence parentale ;
- congé annuel ;
- congé de longue durée ;
- congé parental ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

***Délibération N° 2021/041 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1***

## **AIDE AU MAINTIEN D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention entre les communes de Magescq, d'Herm et le Docteur CALI visant à la prise en charge d'une partie du loyer du cabinet médical permettant le maintien du professionnel de santé sur la commune de Magescq.

Cette convention a pour principal objectif d'acter les participations financières des communes qui permettront ainsi de maintenir un professionnel de santé sur le territoire.

Les participations financières portent sur la moitié du loyer payé par le Docteur CALI. Sur ce montant, la Commune de MAGESCQ versera une participation à hauteur de 70 % et la Commune d'HERM pour les 30 % restants.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

***Délibération N° 2021/042 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

**APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE RÉSULTANT DE LA VARIATION DU MONTANT DES CHARGES ÉVALUÉES POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU, ET DE GEMAPI :**

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'évaluation des charges transférées établie par la commission locale d'évaluation des transferts de charges lors de sa réunion du 29 octobre 2020 suite à une évolution des conditions d'exercice des compétences en matière de plan local d'urbanisme et de gestion des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications du montant de l'attribution de compensation des communes membres à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, telle que retracée dans le tableau présenté au titre de la compétence en matière d'élaboration et de gestion des plans locaux d'urbanisme, et qui s'élève pour Magescq à 3 790,14 €.
- D'approuver les régularisations du montant de l'attribution de compensation des communes pour lesquelles les mises à disposition d'agents ont pris fin préalablement aux modifications des attributions de compensation, telles que rappelé ci-dessous :
  - ❖ Remboursement de MACS à Capbreton de 16 756,66 €
  - ❖ Remboursement de MACS à Labenne de 5 343,05 €
  - ❖ Remboursement de MACS à Soustons de 23 742,42 €
- D'approuver les modifications du montant de l'attribution de compensation de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, telle que retracée dans le tableau présenté au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques, et qui s'élève pour Magescq à 15 810,94 €.
- De prendre acte de la reconduction de l'engagement pris au titre de la solidarité par MACS envers les communes, en vertu duquel, pour les communes éligibles aux fonds de concours solidaires et dont l'attribution de compensation est négative, MACS assume 1/3 du montant de cette attribution de compensation,

***Délibération N° 2021/043 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE MACS ET LA COMMUNE REGISSANT L'ACCUEIL D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS ITINERANT :**

Monsieur le Maire présente la mise en place par la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) d'un nouveau service destiné aux familles de jeunes enfants consistant en la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant sur le territoire de la Communauté de Communes MACS.

La commune bénéficie de ce service qui utilise notamment les locaux du Centre de Loisirs.

Pour régir les modalités de ce service, une convention entre la commune et MACS est proposée au Conseil Municipal qui la valide à l'unanimité.

***Délibération N° 2021/044 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **APPROBATION DES TRAVAUX FORÊT 2021 :**

Le Conseil Municipal a validé les devis relatifs aux travaux dans la forêt communale au titre de l'exercice 2021, pour un montant de 18 330,00 € HT et de 1 613,90 € HT au titre d'honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre.

***Délibération N° 2021/045 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0***

## **AUTORISATION À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2020 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 001-2021 :**

Après vérification de la délibération N° 001-2021, le contrôle de légalité de la préfecture a attiré l'attention des services sur le fait que les Restes à Réaliser 2019 avait été pris en compte dans le calcul des montants inscrits sur la délibération.

De fait, il a été demandé de bien vouloir prendre une nouvelle délibération qui modifiera les montants en prenant en compte la remarque faite.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2021 à hauteur des crédits suivants :



Programmes / Chapitres	Crédits ouverts au BP 2020	25 % des crédits ouverts au BP 2020
Prog. 102 – Rénovation Eglise	5 000,00 €	1 250,00 €
Prog. 106 – Immeuble LAFARGUE	8 600,00 €	2 150,00 €
Prog. 108 – Aménagement du Centre Bourg	80 000,00 €	20 000,00 €
Prog. 113 - Ecole	6 000,00 €	1 500,00 €
Prog. 120 – SYDEC EP	20 000,00 €	5 000,00 €
Prog. 122 - Mairie	40 000,00 €	10 000,00 €
Prog. 125 – Restructuration Maison Courtiade-Gallet	100 000,00 €	25 000,00 €
Prog. 126 – Maison de la Chasse	100 000,00 €	25 000,00 €
Prog. 127 – Aménagement aires de loisirs santé	100 000,00 €	25 000,00 €
Prog. 128 – Budget Participatif	35 000,00 €	8 750,00 €
Prog. 129 – Jardins partagés	55 000,00 €	13 750,00 €
Prog. 130 – Aménagement carrefour Route de Léon	150 000,00 €	37 500,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	28 000,00 €	7 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	195 800,00 €	48 950,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	90 200,00 €	22 550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 600,00 €</b>	<b>253 400,00 €</b>

*Délibération N° 2021/0046 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0*

## **POINTS d'INFORMATIONS :**

### ✓ **Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé que depuis la précédente séance du 18 janvier 2021, les décisions suivantes ont été prises par Monsieur le Maire, en application de la délégation de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**001-2021** – Est acceptée la proposition financière de la société STPB pour la mise en œuvre d'une grille et d'une tranchée drainante au boulodrome communal d'un montant de 11 888,00 € HT soit 14 265,60 € TTC.

**002-2021** – Est acceptée la proposition financière de la société JMR40 pour les travaux d'électricité dans le cadre de la réhabilitation du secrétariat de mairie pour un montant de 5 909,00 € HT soit 7 090,80 € TTC.

### ✓ **Projet de Maison de la Chasse :**

Suite à l'entrevue entre Monsieur le Maire et les propriétaires du terrain où est édifiée la maison de la chasse, il avait été convenu d'une réponse à la fin du mois de janvier 2021 de la part de ces derniers.

Après réflexion, ces derniers ont préféré mettre un terme aux négociations avec la commune concernant le devenir de la maison de la chasse.

Suite à cette décision, la Commune doit envisager la construction d'une nouvelle structure et pour ce faire, deux sites sont actuellement à l'étude.

Les études portent prioritairement sur la viabilisation des parcelles de terrains envisagés.

Dès réception des devis, Monsieur le Maire proposera une implantation au Conseil Municipal en vue de mener à bien la future construction.

✓ **Actualités du Conseil Municipal des Jeunes :**

Un point d'étape est fait par M. Vincent MONSACRÉ, Adjoint au Maire :

- Un travail participatif est réalisé avec les enfants et se décompose en deux temps : 1h30 de travail sur un projet et 30 minutes de paroles libres.
- Le projet de fresque initialement prévu sur le mur de l'école (rue Boniface) devrait finalement être fait sur un autre site. Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer un nouveau lieu d'implantation.  
Ce projet sera réalisé en lien avec un artiste peintre local.
- Un projet a été mené par les jeunes du CMJ visant à connaître l'avis des enfants de l'école bénéficiant des services de restauration scolaire de la communauté de communes MACS.  
Ce projet a vu la participation d'un grand nombre d'élèves des classes élémentaires et a reçu un excellent accueil de la part de la direction du pôle culinaire.  
Les résultats seront prochainement présentés aux enfants ayant participé.
- Monsieur Lionel CAUSSE, député de notre circonscription est venu à la rencontre des jeunes élus Magesquois. A l'issue du temps de travail, Monsieur le Député a lancé une invitation à nos jeunes élus en herbe pour une visite de l'assemblée nationale, dès lors que les conditions sanitaires seront moins drastiques.
- Actuellement, le CMJ travaille en lien avec le Conseil Départemental des Landes pour présenter un projet dans le cadre du Budget Participatif départemental. Ce projet consisterait en la création d'un circuit de Pumptrack. Projet en cours de maturation...

✓ **Rencontre entre les élus municipaux et M. FROUSTEY, Président de la Communauté de Communes MACS :**

Monsieur Froustey propose des rencontres annuelles avec les élus de chaque commune de la communauté de communes.

Ces temps d'échanges doivent permettre de mieux connaître le fonctionnement de la communauté de communes et ouvrir le dialogue entre les communes et MACS.

A cette occasion, Monsieur le Président a présenté le fonctionnement et les compétences principales de la Communauté de Communes. Les échanges ont été très fructueux.

✓ **Compte-rendu du Conseil des Maires :**

Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal le compte-rendu du dernier Conseil des Maires de la Communauté de Communes.

L'information importante a été le rappel du Programme Pluriannuel d'Investissement en matière de voirie, pour la période 2020 à 2026.

Ainsi, deux projets ont été sélectionnés sur la commune de Magescq et devraient normalement aboutir, à savoir :

- Le prolongement de la piste cyclable de l'Avenue des Landes qui permettra ainsi de sécuriser les cyclistes et les piétons depuis le chemin du Halie jusqu'au centre bourg ;
- La réhabilitation et la mise en sécurité de l'Avenue Victor Hugo. Ce projet a été avancé dans l'ordre de priorité à la demande de Monsieur le Maire. Ceci fait suite au constat de dangerosité observé.

✓ **Travaux de curage et fauchage des fossés :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de curage et création de fossés ont été effectués par les services de la Communauté de Communes entre le 4 et le 15 février 2021.

Ceux-ci ont vu la réalisation de curage de fossés sur une distance de 11 km et quelques créations de fossés complémentaires :

- Chemin du Halie (640 m) + création de fossés
- Chemin de Leporte (990 m) + création de fossés
- Rue du Moulin (290 m)
- Rue des Fauvettes (60 m)
- Route des Bruyères (500 m)
- Route de Tinon (2,27 km)
- Route de l'Abeillé (150 m)
- Route du Tinga (4,50 km)
- Route de Nerthe (1,60 km)

**Fin de séance à 21h45.**